

Aides de l'état pour des contrats d'accompagnement dans l'emploi.

De nouvelles dispositions pour l'accompagnement dans l'emploi, bénéficiant d'un soutien financier important de l'état, semblent pouvoir répondre au besoin de professionnalisation de l'encadrement des associations de droit privé à but non lucratif loi 1901. (CDC, Clubs)

- Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), CDD de 6 ou 12 mois renouvelable dans la limite des 24 mois.

Public :

Tout demandeur d'emploi inscrit en parcours d'accompagnement dont mobilisation vers l'emploi ainsi que les jeunes CIVIS. (Pôle emploi)

Les taux majorés (voir tableau exemple ci-joint) sont réservés aux publics suivants :

1. Résidents Zones Urbaines Sensibles
2. Travailleurs handicapés
3. Seniors de 50 ans et plus

Une association, **Club Asso Emploi**, créé en 2006 par l'ADDEL et Paris Profession Sport et Jeunesse, structures d'accompagnement de la vie associative, afin de professionnaliser et autonomiser les associations dans leur fonction d'employeur, est gratuitement à votre écoute afin de vous conseiller dans vos démarches.

Retrouvez l'ensemble des coordonnées des Club Asso Emploi en Ile de France sur le site suivant : www.clubassoemploi.org

Francis COQUOZ
CTR Ile de France

Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi C.A.E

BENEFICIAIRES	Emplois visant à répondre à des besoins collectifs non satisfaits. Contrat s'adressant à des personnes positionnées par Pôle Emploi dans un parcours " Recherche accompagnée"
EMPLOYEURS	Organismes de droit privé à but non lucratif, associations loi 1901
TYPE DE CONTRAT	Les associations peuvent bénéficier de CAE dérogatoires d'une durée de 12 mois, renouvelables une fois, à condition que l'employeur mette en place des actions d'accompagnement
DUREE DU TRAVAIL	Contrat à temps partiel (avec une durée minimale de 20 heures) ou contrat à temps complet
REMUNERATION	Conforme aux dispositions conventionnelles, la rémunération ne peut être inférieure au SMIC
AIDE A L EMPLOYEUR	Aide forfaitaire mensuelle fixée par arrêté du préfet de région et calculé sur la base de 20h hebdomadaire. Le taux de base est de <u>75% du taux brut du SMIC horaire</u> . Le <u>taux majoré de 85% est réservé aux résidents ZUS, travailleurs handicapés, seniors de 50 ans et plus</u> <u>Exonérations de cotisations patronales au titre des assurances sociales et des allocations familiales.</u>

Contacts:

1. **Club Asso Emploi : www.clubassoemploi.org**

Le Club Asso Emploi a été créé par l'ADDEL et Paris Profession Sport et jeunesse, structures d'accompagnement de la vie associative afin de professionnaliser et autonomiser les associations dans leur fonction employeur

2. **Profession Sport & Jeunesse : www.ppsj.com**

CAE 20h Hebdomadaires

Taux horraire	8.71				
Heures hebdomadaires	20				
Heures mensuelles	86.60				
Salaire brut	754.29				
Salaire net	592.43				
Charges patronales	93.14				
% aide de l'état	105%*	90%*		85%*	75%*
Aide financière de l'Etrat via le CNASEA	792	678.86		641.14	565.71
Cout mensuel pour l'association	55.43	168.57		206.28	281.71
Cout total de l'emploi sur 6 mois	332.55	1011.41		1237.70	1690.27
Cout total de l'emploi sur 1 an	665.11	2022.82		2475.39	3380.54

* 85% réservé au résident ZUS, travail handicapé et senior de plus de 50 ans

*90% réservé pour les ACI de plus de 26 ans (Atelier et Chantier d'Insertion)

*105% réservé pour les moins de 26ans CIVIS (Contrat Insertion dans la Vie Sociale) ou si ZUS ou CUCS (Contrat Hurbain de Cohésion Soiale)

(Liste des Zones Urbaines Sensibles : <http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/chercherZUS.htm>)

ou sur demande au CTR